



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern

Veröffentlicht am 12. März 2019

63. Sitzung der Kommission für die Stellung der Frau (Fra)

New-York, 12.3.2019 - Rede von Bundesrat Alain Berset anlässlich der 63. Sitzung der Kommission für die Stellung der Frau – es gilt das gesprochene Wort.

« Ce qui est certain, c'est que jusqu'ici les possibilités de la femme ont été étouffées et perdues pour l'humanité et qu'il est grand temps dans son intérêt et dans celui de tous qu'on lui laisse enfin courir toutes ses chances. »

Ce constat, porté par Simone de Beauvoir en 1949 dans *Le Deuxième Sexe*, est toujours aussi pertinent, et j'y souscris entièrement. En tant que ministre de l'égalité et en tant qu'homme.

Et je veux croire que tous les participants à cette Commission de la Condition de la femme en partageant l'esprit et en tirent les conséquences.

Nous vivons

- une époque où beaucoup doutent de l'égalité des chances dans la société,
 - une époque où les institutions internationales sont menacées d'érosion,
 - et où l'universalité des droits humains est régulièrement remise en question.
- C'est pourquoi nous devons plus que jamais conjuguer nos efforts pour réduire le fossé entre rhétorique et réalité.

Et la réalité est là : dans le monde entier, des femmes sont toujours et encore en proie au mépris, à la discrimination, voire à l'oppression. Aucun pays n'a réussi à concrétiser pleinement l'égalité entre femmes et hommes.

Regardons déjà autour de nous : seules 20 % des représentants permanents à l'ONU sont des femmes.

Une composition plus équilibrée ne pourrait que renforcer cette institution internationale incontournable.

En Suisse, nous disposons aujourd'hui d'un système complet de protection sociale. Les risques majeurs que sont :

- les problèmes médicaux,
 - la vieillesse,
 - l'invalidité,
 - la perte de parents ou le veuvage,
- sont couverts par des régimes universels.

Malgré ces bons résultats nous pouvons, nous devons encore améliorer la protection sociale des femmes.

Car si notre régime de pension de base est égalitaire, les pensions globales des femmes à la retraite sont inférieures de 37 % à celles des hommes.

Une telle différence résulte largement du travail à temps partiel, très fréquent en Suisse. Il s'agit donc de permettre aux femmes d'améliorer leur indépendance économique. Notamment en faisant de la conciliation travail-famille une priorité.

La ratification de la Convention 183 de l'Organisation internationale du travail s'inscrit dans cette volonté de faciliter le travail des femmes.

Autre problème majeur : les inégalités salariales.

En Suisse, les femmes sont globalement payées 18 % de moins que les hommes. Et une part importante de cette différence ne trouve pas d'explication objective.

Pour combattre cette injustice, le Parlement suisse vient d'introduire une nouvelle obligation de contrôle des salaires pour les employeurs publics ou privés dès 100 salariés.

Nous avons en outre élaboré un outil d'autoanalyse de l'égalité salariale pour les entreprises, Logib, que nous mettons volontiers à disposition de la communauté internationale.

Notre action dans ce domaine a d'ailleurs été saluée par un prix d'excellence de l'ONU. Enfin, nous contribuons activement à la Coalition internationale pour l'égalité salariale (Equal Pay International Coalition - EPIC), et invitons tous les pays à la rejoindre.

Fournir des services publics de base et une protection sociale à toutes les femmes et filles fait aussi partie des priorités de notre coopération internationale.

La Suisse soutient l'octroi d'une couverture maladie universelle dans les zones rurales, cruciale pour les femmes et les enfants.

Et soutient des systèmes qui tiennent compte de l'économie informelle, puisque la majorité des femmes dans les pays en développement gagnent leur vie dans ce cadre-là.

Cela vaut aussi pour les possibilités d'épargne.

Lorsque les femmes contrôlent leurs revenus, elles participent plus facilement à la prise de décision dans leur famille, dans leur communauté, dans leur pays.

Nous appelons donc au respect de normes de travail en accord avec les conventions de l'OIT.

Nos engagements s'inscrivent résolument dans l'Agenda 2030 pour le développement durable, qui demande de ne laisser personne de côté.

L'égalité entre femmes et hommes est un droit fondamental et un pilier de la justice sociale.

De plus, discriminer les femmes est un non-sens, tant moral qu'économique. Car une société équitable sera plus compétitive.

C'est une évidence :

- Plus un pays offre de perspectives, notamment en matière d'éducation, plus sa capacité d'innovation sera élevée.
- Et plus les femmes bénéficient d'une position favorable sur le marché du travail, plus l'économie nationale sera performante.

Le progrès, tant social que politique, ne va pas de soi.

Il faut le vouloir. Et ensuite prendre des mesures concrètes pour l'atteindre.

Devant vous, je m'y engage.

Merci de votre attention.

Adresse für Rückfragen

Nicole Lamon, Kommunikationschefin EDI, Tel. +41 78 756 44 49

Herausgeber

Generalsekretariat EDI

www.edi.admin.ch

Themen

Bundesrat

Recht